



Robert Badinter à l'Assemblée nationale le 17 septembre 1981. Discours sur l'abolition de la peine de mort en France.

Le Sanhédrin

Question de vie ou de mort

Après avoir donné les règles pour définir un Sanhédrin, la Mishna s'interroge sur l'application de la peine de mort. Même si théoriquement cette peine est reconnue, doit-elle être appliquée ?

משנה מסכת מכות פרק א

[יא] [...] סנהדרין ההורגת אחד בשבוע נקראת חובלנית רבי אליעזר בן עזריה אומר אחד לשבעים שנה רבי טרפון ורבי עקיבא אומרים אילו היינו בסנהדרין לא נהרג אדם מעולם רבן שמעון בן גמליאל אומר אף הן מרבין שופכי דמים בישראל:

ר' עובדיה מברטנורא

נקראת חובלנית - שצריך שיהיו מתונים בדין, ויחזירו בדיני נפשות לזכות:

Mishna traité Makoth, chapitre 1

Un Sanhédrin qui exécuterait la peine de mort une fois en sept ans serait qualifié de sanguinaire. Rabbi Eléazar fils d'Azaria dit : une fois en soixante-dix ans. Rabbi Tarfon et Rabbi Aquiba disent: si nous avons siégé au Sanhédrin jamais un homme n'aurait été exécuté. Raban Shimon fils de Gamliel dit : eux aussi multiplient les assassins en Israël.

Rabbi Obadia de Barténoura

Qualifié de sanguinaire: car il aurait dû être circonspect dans le jugement, et rechercher dans les cas de meurtre des circonstances atténuantes.